



Négociations Annuelles

La direction accèpte des compromis !

31 décembre 2024

La direction de l'entreprise est revenue vers les Délégués Syndicaux ce 31 décembre 2024.

Voici ce que nous avons donc réussi à obtenir :

- ✓ Instauration d'une prime de performance : 130€ brut mensuel
- ✓ Calcul de la prime d'ancienneté sur salaire brut « réel »
- ✓ Instauration d'une prime « pressing » : 1.75€ / jour travaillé
- ✓ Augmentation de la prime panier : 7.30€ / jour travaillé
- ✓ Indemnité de transport : 3€ / jour travaillé

De ce fait, les Délégués Syndicaux des 4 syndicats vous informent qu'ils ont décidé de lever le préavis de grève prévue au jeudi 2 janvier 2025 !

N'oubliez pas d'informer par mail si vous ne souhaitez plus faire grève.